

COLLECTIVITÉS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, ENTREPRISES,
BAILLEURS SOCIAUX, COPROPRIÉTÉS, ASSOCIATIONS



UNE AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE À LA RÉALISATION DE VOS PROJETS

chaleur+
demain

La bonne recette pour la production de chaleur
renouvelable et la réduction de vos factures d'énergie



Un accompagnement technique et financier pour les porteurs de projets

Chaleur+ demain est un dispositif mis en place par Clermont Auvergne Métropole et l'ADEME pour une durée de 3 ans (2018-2020) pour faciliter un plus large recours aux solutions de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération. Les porteurs de projet accèdent ainsi à :

- **Un accompagnement technique neutre et gratuit**, assuré par l'Aduhme et ce tout au long de leur projet ;
- **Des subventions publiques*** (jusqu'à 50 %) pour la réalisation d'études de faisabilité et pour les investissements liés à la production de chaleur renouvelable et de récupération.

Ce dispositif expérimental vise à démultiplier les installations de production de chaleur renouvelable pour réduire les consommations d'énergie fossile, les émissions de gaz à effet de serre. Il répond aux ambitions du Schéma de transition énergétique et écologique de la Métropole.

C'est aussi l'occasion de participer à la structuration de filières professionnelles locales et au développement d'un marché « chaleur renouvelable » sur le territoire de la Métropole.

transition⁺
énergétique
et écologique

* L'attribution des aides du dispositif **Chaleur+ demain** est soumise au respect des critères d'éligibilité de l'ADEME. D'autres aides publiques peuvent aussi être mobilisées en complément des aides **Chaleur+ demain**.

Pour en savoir plus → www.chaleurplusdemain.fr



Chaleur+ demain, un dispositif complet d'appui à la réalisation d'installations de production de chaleur renouvelable et de récupération proposé par Clermont Auvergne Métropole.

Les bénéficiaires

Tout porteur de projet de production de chaleur renouvelable et de récupération sur le territoire de la Métropole clermontoise :

- **public** : communes, établissements publics, établissements de santé, bailleurs sociaux...
- **privé** : copropriétés, entreprises, artisans /commerçants, associations, établissements de santé...

Les particuliers ne sont pas concernés par ce dispositif



Productions de chaleur concernées

Toutes les installations d'énergies renouvelables thermiques de petite et moyenne tailles pour couvrir des besoins de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire :



Bois énergie



Récupération de chaleur



Géothermie avec pompe à chaleur



Création, extension ou densification de réseau de chaleur




Solaire thermique




Pour bénéficier de
l'accompagnement technique
et d'une aide à l'élaboration
du dossier de demande
de subvention



CONTACTS :

Pierre BESSON, chargé de mission conseiller technique
 p.besson@aduhme.org

Aduhme, agence locale des énergies et du climat
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 30 90 - Fax : 04 73 42 67 70

Aurélié FOURNIER, chargée de projets liés à l'énergie
Direction Développement durable et Energie / Pôle Energie
 aufournier@clermontmetropole.eu

Clermont Auvergne Métropole
64-66 avenue de l'Union Soviétique - BP 231
63007 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 43 76 21 89

chaleur+
demain

**www.
chaleurplus
demain.fr**